

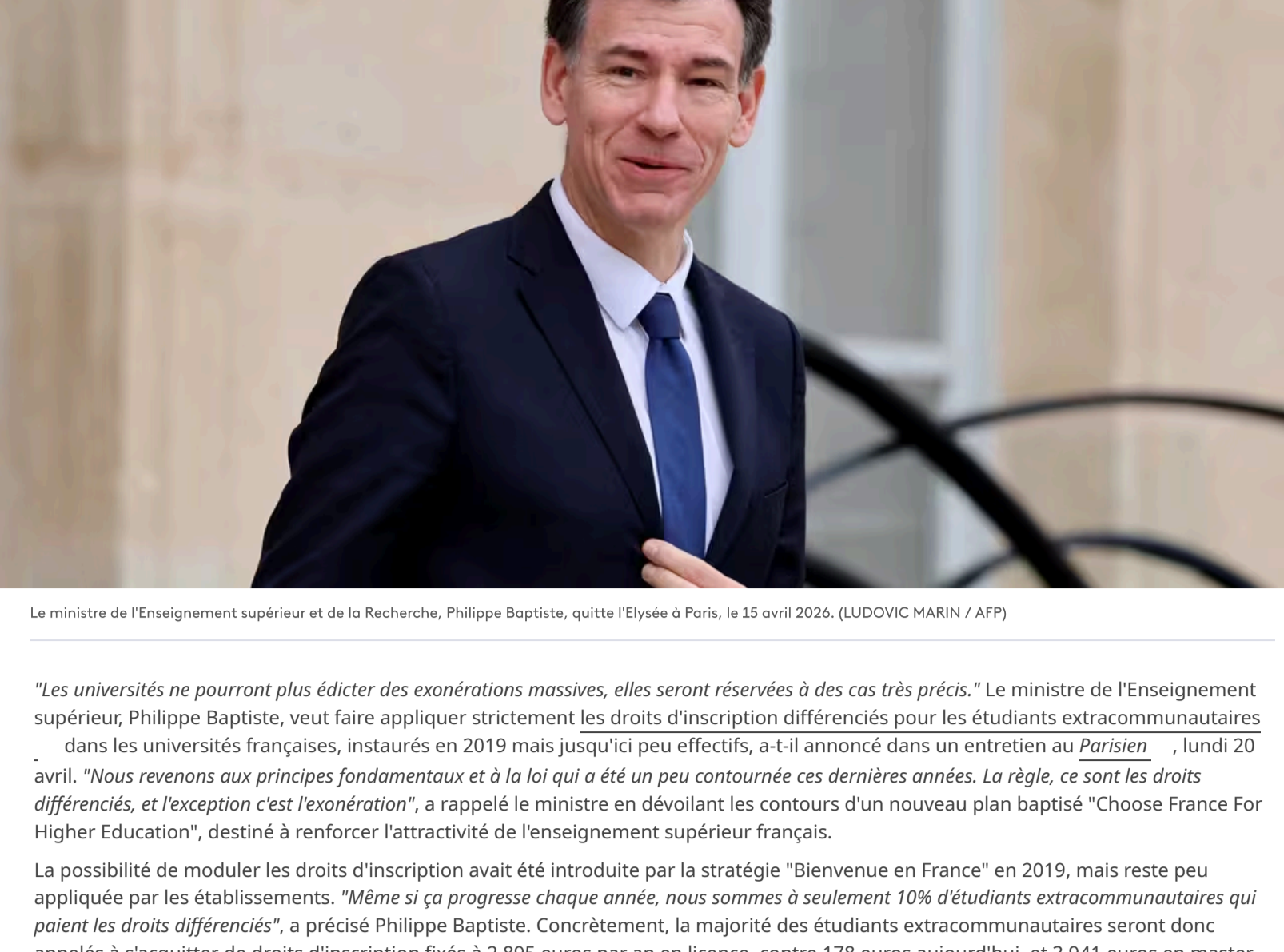
Le gouvernement veut mettre fin aux "exonérations massives" des droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers

La majorité des étudiants extracommunautaires seront appelés à s'acquitter de droits d'inscription fixés à 2 895 euros par an en licence, contre 178 euros aujourd'hui, et 3 941 euros en master, contre 254 euros.

lire plus tard 242 commentaires

franceinfo avec AFP France Télévisions

Publié le 20/04/2026 21:34 Temps de lecture : 2min



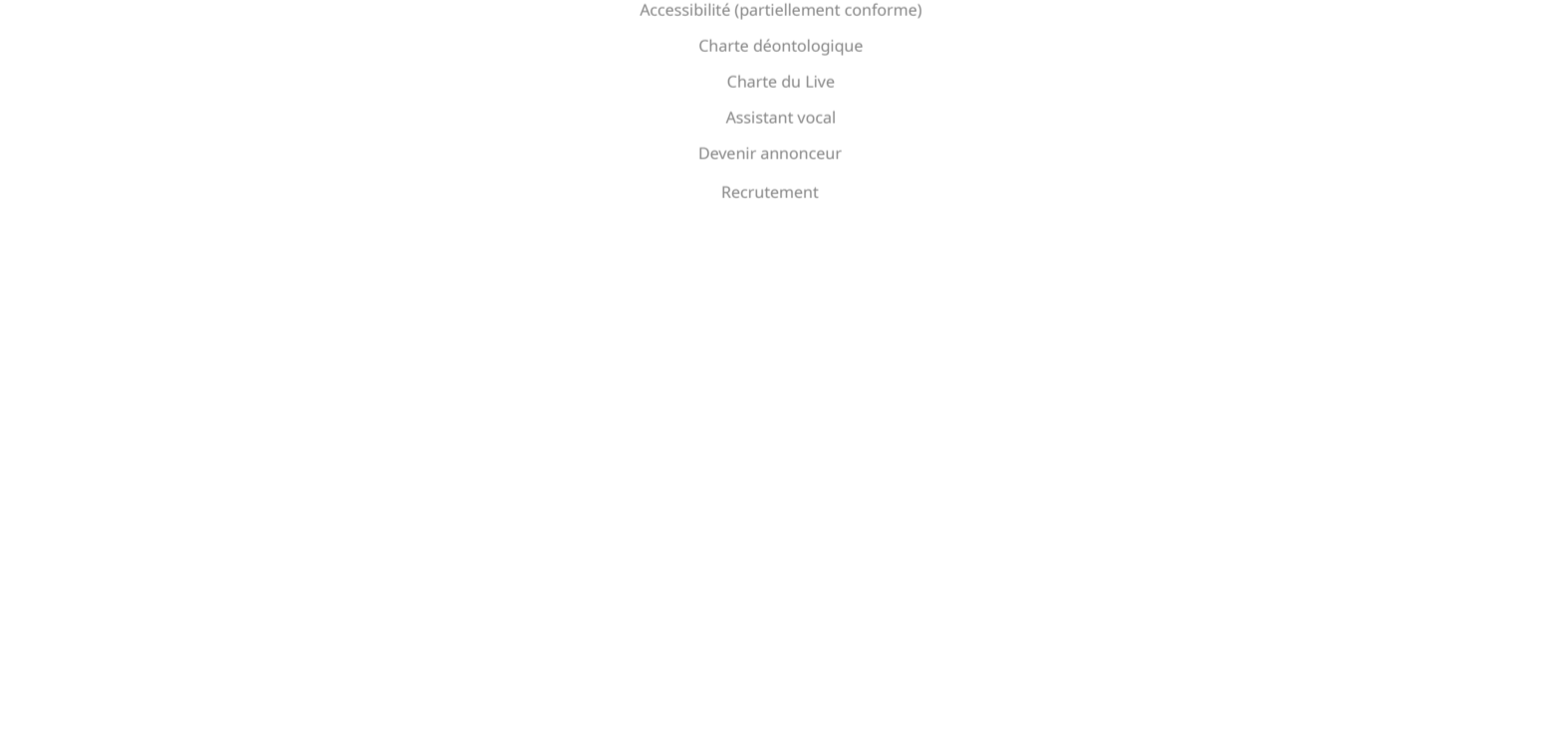
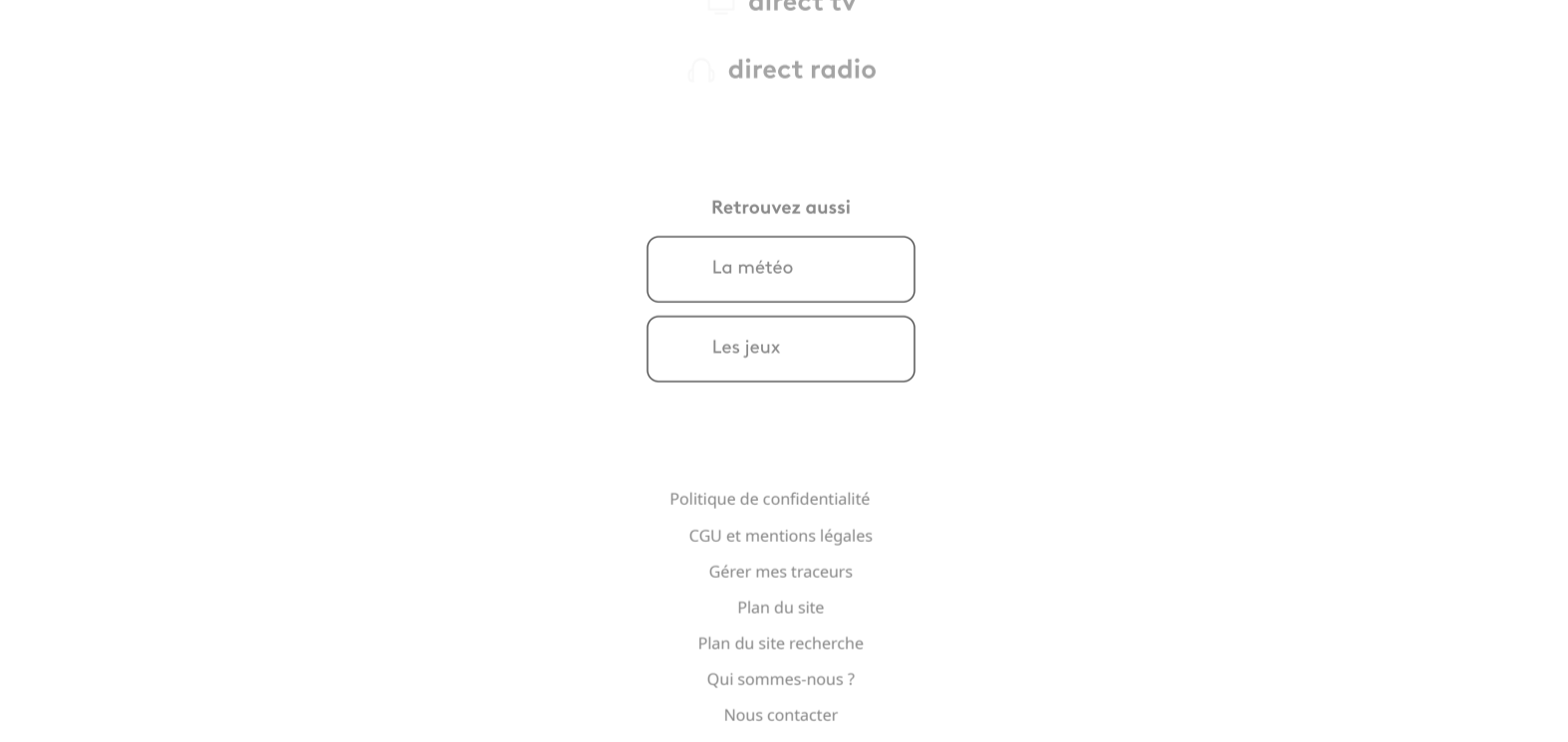
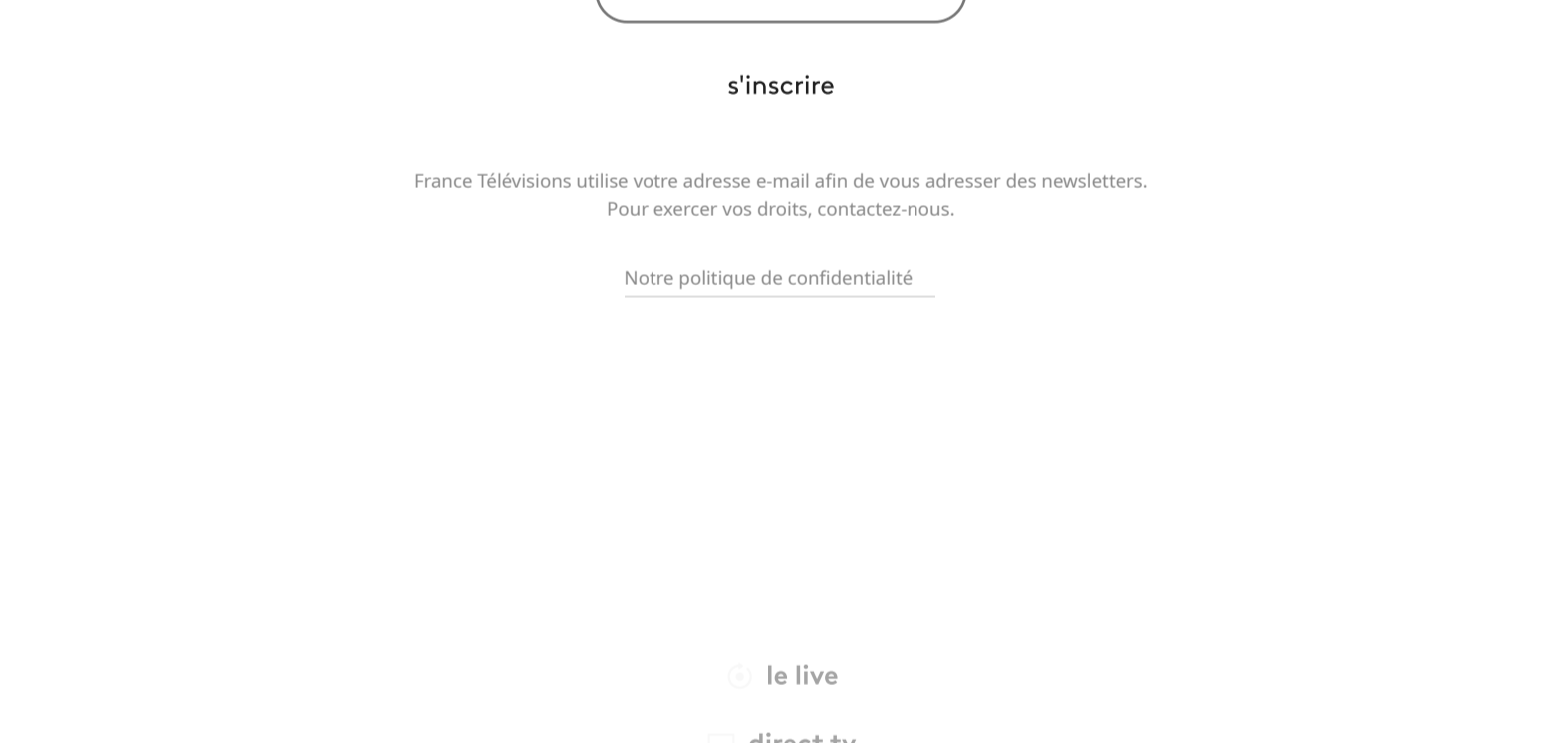
Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Philippe Baptiste, quitte l'Élysée à Paris, le 15 avril 2026. (LUDOVIC MARIN / AFP)

"Les universités ne pourront plus édicter des exonérations massives, elles seront réservées à des cas très précis." Le ministre de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste, veut faire appliquer strictement les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires dans les universités françaises, instaurés en 2019 mais jusqu'ici peu effectifs, a-t-il annoncé dans un entretien au Parisien, lundi 20 avril. "Nous revenons aux principes fondamentaux et à la loi qui a été un peu contournée ces dernières années. La règle, ce sont les droits différenciés, et l'exception c'est l'exonération", a rappelé le ministre en dévoilant les contours d'un nouveau plan baptisé "Choose France For Higher Education", destiné à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

La possibilité de moduler les droits d'inscription avait été introduite par la stratégie "Bienvenue en France" en 2019, mais reste peu appliquée par les établissements. "Même si ça progresse chaque année, nous sommes à seulement 10% d'étudiants extracommunautaires qui paient les droits différenciés", a précisé Philippe Baptiste. Concrètement, la majorité des étudiants extracommunautaires seront donc appelés à s'acquitter de droits d'inscription fixés à 2 895 euros par an en licence, contre 178 euros aujourd'hui, et 3 941 euros en master, contre 254 euros. "C'est seulement 30% du coût de la formation", a insisté le ministre, soulignant que ces frais restent très inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres grandes destinations universitaires, comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni.

Des mécanismes de compensation resteront toutefois en place. Les meilleurs profils pourront bénéficier de bourses et chaque université conservera la possibilité d'exonérer jusqu'à 10% de ses étudiants extracommunautaires, notamment dans le cadre d'accords de coopération avec des établissements étrangers qui prévoient des exonérations réciproques. "La mesure va se mettre progressivement en place, et ne concernera pas les étudiants en cours de cycle", a assuré le ministre. A terme, d'ici deux à trois ans, la mesure pourrait rapporter environ 250 millions d'euros par an aux universités, selon lui.

242 commentaires partager



France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters. Pour exercer vos droits, contactez-nous. Notre politique de confidentialité

- le live direct tv direct radio

Retrouvez aussi La météo Les jeux

- Politique de confidentialité CGU et mentions légales Gérer mes traceurs Plan du site Plan du site recherche Qui sommes-nous ? Nous contacter Accessibilité (partiellement conforme) Charte déontologie Charte du Live Assistant vocal Devenir annonceur Recrutement